

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Journée internationale du diabète

Les biologistes mobilisés auprès de leurs patients pour le dépistage et le suivi biologique du diabète

PARIS LE 14 NOVEMBRE 2023 A l'occasion de cette journée internationale du diabète, les biologistes rappellent leur engagement au côté des patients, que ce soit pour le dépistage de la maladie ou pour leur suivi biologique. Ils sont à leur disposition pour répondre à toutes les questions qu'ils peuvent se poser sur leurs données biologiques et travaillent main dans la main avec les médecins traitants, les diabétologues et les professionnels de santé impliqués dans leur prise en charge.

Les appareils personnels de mesure de la glycémie apportent un confort de vie remarquable aux personnes diabétiques et représentent un réel progrès. Les biologistes rappellent toutefois que les examens biologiques effectués dans leur laboratoire sont les plus fiables et les plus précis.

Quand se faire dépister ?

Trois millions de patients souffrent de diabète en France, mais entre 500 000 et 700 000 personnes ignorent leur maladie. 90 % de ces patients sont atteints d'un diabète de type 2 (diabète non insulino-dépendant). Or ce type de diabète fait partie des maladies silencieuses qui se manifestent longtemps après son apparition dans l'organisme.

Nous rappelons que :

- Sans facteur de risque, il est recommandé de faire un bilan et de faire un dosage de sa glycémie à partir de 50 ans. Si le bilan est normal, il est bien de le refaire tous les 3 à 5 ans.
- Avec facteurs de risque (antécédent familial de diabète, obésité, hypertension, infarctus, artérite), ce bilan est à faire dès 40 ans.
- Pour les femmes qui ont eu un diabète gestationnel, il est recommandé de faire un suivi annuel.

L'importance du suivi biologique des diabétiques

Le suivi biologique des diabétiques est essentiel à la prise en charge des patients. Malheureusement, les données françaises montrent que le suivi de ces patients est insuffisant, se traduisant souvent par une perte de chance.

Si le suivi de l'équilibre du diabète repose sur le dosage de l'hémoglobine glyquée (HbA1c), il ne se suffit pas à lui-même. Le dépistage de la première complication du diabète, la maladie rénale chronique, repose sur le dosage au moins annuel de la créatininémie et de l'estimation du débit de filtration glomérulaire (DFG), ainsi que le rapport albumine/créatinine urinaire (dit « RAC ») obtenu sur échantillon urinaire, plus sensible que la protéinurie pour qualifier une atteinte rénale, surtout à un stade précoce. En pratique, seuls 10 à 15 % des patients chez lesquels le RAC est indiqué en bénéficient réellement. Une stratification précise du risque de progression de la maladie rénale chronique est présentée dans la dernière actualisation des recommandations de la HAS selon les valeurs de RAC et de DFG.

Le deuxième outil indispensable au suivi des patients est le score pronostique d'évolution vers l'insuffisance rénale terminale (KFRE pour Kidney Failure Risk Equation ou SRR pour Score de Risque Rénal) à partir de l'âge, du sexe, de la créatinine plasmatique et de l'albuminurie. Un score inférieur à 5 % à 5 ans est considéré comme un risque faible et permet le plus souvent un suivi en médecine générale. Au-dessus, et a fortiori au-dessus de 15 %, il est recommandé d'envoyer le patient chez un néphrologue. Les laboratoires ont un grand rôle à jouer dans leur implémentation et le repérage des déclins de la fonction rénale.

Dans tous les cas, les biologistes rappellent qu'ils sont à la disposition de leurs patients diabétiques pour leur apporter toute information et explication sur leurs résultats d'examens biologiques.

CONTACTS PRESSE

Dr François Blanchecotte, Président du SDBIO - 06 08 89 61 02 - president@sdbio.eu

À propos du SDBIO - Le SDBIO a pour vocation de rassembler tous les biologistes libéraux, quel que soit leur diplôme d'origine (pharmacien ou médecin). Il est l'un des principaux syndicats représentatifs de la profession. Il négocie les accords conventionnels avec l'Assurance maladie, représente les biologistes médicaux dans l'ensemble des commissions, organismes où la profession doit faire valoir ses positions. Il représente les biologistes médicaux employeurs dans les négociations de branche. Depuis 1999, le SDBIO, premier syndicat des biologistes médicaux libéraux, né de la fusion des quatre premiers syndicats de directeurs de laboratoires, défend le rôle médical du biologiste auprès du patient et sa place dans l'équipe de soin. Le SDBIO organise les Journées de l'innovation en biologie (JIB) – www.jib-innovation.com/ - le rendez-vous annuel de la profession.